

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 16 octobre 2019**

---

**ACTION CŒUR DE VILLE - REQUALIFICATION DU SECTEUR DE LA  
COLLEGIALE**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ». Celle-ci vise à la redynamisation du centre-ville par le développement d'un projet d'ensemble à multiples facettes : habitat, espace public, culture, commerce, etc.

Dans ce cadre, la question du développement touristique et de la mise en valeur de notre patrimoine est essentielle pour participer au renforcement de l'attractivité générale du centre-ville.

Des projets de revalorisation du centre-ville historique ont d'ores et déjà commencé, tels que l'aménagement des quais pour l'amarrage des bateaux de croisière, la requalification du square Brioussel Bourgeois (situé aux abords de l'Hôtel de Ville), débutant ainsi la déclinaison opérationnelle du schéma directeur des espaces publics associé à cette stratégie globale.

Afin de mettre en valeur les édifices historiques majeurs de son centre-ville, la Ville a engagé entre autre une nouvelle campagne de restauration de la Collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie. La restauration du beffroi et les travaux d'urgence ont été engagés dès 2016. Se poursuivent progressivement les travaux de restauration du chevet de la Collégiale. En complément de ces travaux structurels, le projet de rénovation et d'amélioration de l'éclairage, véritable mise en lumière, permettra de révéler toute la beauté de ce fleuron de l'architecture gothique, communément appelé « petite sœur de la Cathédrale Notre-Dame de Paris ».

Les récents travaux d'aménagement scénographique de la salle d'exposition et les travaux de restauration structurelle du bâtiment du Musée de l'Hôtel-Dieu, classé et inscrit à la liste des monuments historiques, couplé à la mise en lumière de la Collégiale, permettra de contribuer au développement touristique culturel de la Ville.

L'ambition de ces différentes actions permettant de contribuer au développement de l'« axe Seine » porté par le Conseil Départemental des Yvelines, les Régions Ile-de-France et Normandie dans le cadre du Contrat de Destination Touristique « Destination Impressionnisme ».

Dans cette perspective, le square du château, la place du château, la rue du Château, le parvis Jean XXIII, la rue Monteclair, la place Adalbert Simond, la rue de la Piperie, constituent un secteur d'ensemble cohérent à fort enjeux patrimoniaux et touristiques appelé « secteur de la Collégiale ».

Ce lieu historique du centre-ville est à la fois un lieu de destination ponctuel lié aux événements et équipements affiliés et un jardin du quotidien propice à la promenade, aux pauses déjeuner et aux sorties enfantines d'après-midi. Cet espace a pour but de rayonner bien en-dehors des frontières de la Ville et devra être à terme la synthèse de l'image de marque que veut renvoyer le centre-ville.

Ce secteur se développe sur une surface de 13 000 m<sup>2</sup> :

- le square du Château représente un peu plus de la moitié de ce périmètre. Il offre actuellement des espaces vieillissants, peu aménagés et tournant le dos au grand paysage qu'offrent les coteaux du Vexin et la Vallée de Seine,
- au Nord, un parking peu qualitatif jouxte la Collégiale Notre Dame sur son chevet et ne permet pas une mise en valeur optimale de ce joyau de l'architecture gothique,
- la rue du Château aux matériaux vétustes et usés ne permet pas de mettre en valeur le parvis de la Collégiale et du Musée,
- la rue Monteclair ainsi que la place Adalbert Simond faisant le lien à la Seine sont également des espaces vieillissants aux enjeux touristiques et de mise en valeur prégnants. En effet, véritable porte d'entrée vers le centre-ville médiéval et marchand, cet espace doit être une incitation à venir profiter des espaces culturels et patrimoniaux de ce secteur.

La requalification du secteur de la Collégiale doit répondre aux principaux objectifs suivants :

- renouveler et diversifier l'image et les usages du parc,
- exprimer le caractère historique et patrimonial de la Ville,
- valoriser et mettre en scène les équipements de la Ville comme le Musée de l'Hôtel Dieu,
- conforter et développer l'évènementiel culturel lié au musée,
- développer le concept de nature en ville au maximum,
- s'adresser à tous les utilisateurs du centre-ville et plus largement à tous les habitants de la Ville,
- diversifier et enrichir le paysage,
- proposer et offrir des solutions d'aménagement durable.

Préalablement aux études d'avant-projet, le coût prévisionnel de l'opération est de 2 370 000 euros HT.

La décomposition du plan de financement prévisionnel s'inscrit comme tel :

| Intitulé de l'action                        | Coût estimatif de l'opération (€ HT) | Coût estimatif de l'opération (€ TTC) | Subvention Etat (DS IL ACV 2019) (€) | Subvention Etat (DS IL ACV 2019) (% HT) | Subvention CD 78 (Plan d'aide) (€) | Subvention CD 78 (Plan d'aide) (%HT) | Subvention CR IdF (CAR) (€) | Subvention CR IdF (CAR) (%HT) | Part Ville (€ HT) | Part Ville (%) | Part Ville (€ TTC) |
|---|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------|----------------|--------------------|
| Requalification du secteur de la Collégiale | 2 370 000 €                          | 2 844 000 €                           | 69 500 €                             | 3%                                      | 450 000 €                          | 19%                                  | 500 000 €                   | 21%                           | 1 350 500 €       | 57%            | 1 824 500 €        |
| TOTAL                                       | 2 370 000 €                          | 2 844 000 €                           | 69 500 €                             | 3%                                      | 450 000 €                          | 19%                                  | 500 000 €                   | 21%                           | 1 350 500 €       | 57%            | 1 824 500 €        |

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence afin de sélectionner le maître d'œuvre en charge de la définition et du suivi du projet.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Considérant qu'à travers ses actions dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme, la Ville de Mantes-la-Jolie œuvre à l'affirmation de son espace public, à son rayonnement et à son développement,

Considérant que le projet de mise en valeur du secteur de la Collégiale de Mantes-la-Jolie s'inscrit dans une démarche globale de réhabilitation et d'animation culturelle et touristique du Centre-Ville, d'amélioration de l'image de la Ville et du renforcement de sa notoriété au sein de la Vallée de la Seine, Vallée des Impressionnistes,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à lancer la mise en concurrence afin de sélectionner le maître d'œuvre en charge de la définition et du suivi du projet.

Le Maire

Raphaël COGNET